

## Réaction de Valérie Wattier, directrice de la bibliothèque départementale de la Marne

### Introduction

Une forte proportion de dépôts et de points lecture ont répondu à l'enquête, soit 15 bibliothèques sur 44 (10 dépôts et 5 points lecture). Cela influe fortement sur les résultats obtenus. En outre, l'enquête a été envoyée à 85 bibliothèques de la Marne, or il en existe 159. Des bibliothèques dont l'activité est significative ont ainsi été exclues de la consultation (à noter qu'un changement de direction est intervenu à la BDP).

Parmi les bibliothèques qui ont participé à l'enquête, plusieurs sont des « têtes de réseau » : Verzenay, Pontfaverger-Moronvilliers, Esternay, Avize, Mourmelon-le-Grand, Anglure, Montmirail et Suippes. Mais en 2006, elles n'exerçaient pas forcément leur rôle de tête de réseau, ce qui explique qu'elles n'aient pas communiqué les éléments relatifs aux dépôts qui leur sont rattachés. Par ailleurs les dépôts associés à ces bibliothèques n'ont pas tous répondu (à l'exception notable de Suippes, dont tous les dépôts ont répondu). Il est regrettable que plusieurs bibliothèques « tête de réseau », comptant un voire deux salariés, n'aient pas répondu : Pargny-sur-Saulx, Muizon, Connantre, Saint-Rémy-en-Bouzemont, Sézanne et Beine-Nauroy.

Toutes les bibliothèques ayant répondu fonctionnent encore aujourd'hui. Par contre, plusieurs bibliothèques ont été créées depuis : Cormontreuil, Cernay-lès-Reims et prochainement, Sainte-Ménehould.

Aujourd'hui, les réseaux sont davantage structurés autour des intercommunalités. Un usager peut désormais emprunter des documents dans toutes les bibliothèques d'un réseau avec sa carte. Des bibliothèques qui n'étaient pas en réseau au moment de l'enquête le sont aujourd'hui.

L'effort de la BDP porte aujourd'hui sur la création, avec les élus, de dynamiques de territoires grâce à ces réseaux. Dans ce cadre, les projets traduisent des exigences d'espace, d'amplitude d'ouverture, de formation du personnel, d'informatisation des catalogues des bibliothèques, y compris dans les dépôts (qui fonctionnent quasi exclusivement avec des documents de la BDP).

Dans la Marne, le plan de développement de la lecture publique a démarré en 1996 : des têtes de réseau ont été désignées, mais il revenait aux bénévoles des dépôts d'aller chercher les documents à la bibliothèque tête de réseau. Dans le cadre du renouvellement des conventions (et des subventions du Conseil général), il est aujourd'hui prévu que ces établissements apportent les documents dans leurs dépôts. Cela témoigne de la volonté du Conseil général de laisser à ces communes la responsabilité de rayonner sur leurs territoires.

Depuis 2006, les choses ont beaucoup progressé au niveau du dynamisme local : élus et personnels de bibliothèques ont pris conscience qu'il faut travailler en réseau.

La BDP est de plus en plus sollicitée pour des projets coopératifs : association d'une bibliothèque et d'une crèche, lieu d'accueil pour les personnes âgées, musée, centre culturel, école de musique, point relais service, point informations touristiques...)

### Réactions sur les différents indicateurs de l'enquête

### Introduction

Il y a certes de nombreuses bibliothèques du réseau de la BDP qui ne bénéficient pas d'un bâtiment dédié à la bibliothèque, mais cela ne signifie pas forcément qu'il s'agit d'un espace inadapté : par exemple, à Witry-lès-Reims, la bibliothèque se situe au sein d'un pôle culturel très actif.

Par ailleurs, de nombreux espaces « libérés » aujourd'hui dans les villages, suite à la disparition de services (Poste, école...) sont aujourd'hui réaménagés en bibliothèques, avec souvent d'autres services (crèche, poste, école de musique...). Cela correspond à la volonté des élus de recréer un lieu de sociabilité dans les villages.

### Personnel et taille des bibliothèques

Aujourd'hui, le Conseil général ne soutient plus les projets qui ne prévoient pas l'espace suffisant pour une activité satisfaisante de la bibliothèque. Les élus le comprennent de mieux en mieux. Ils sont nombreux à solliciter le Conseil général pour financer une extension ou une reconstruction de bibliothèque, notamment dans les communes qui ont entre 5 000 et 10 000 habitants (Sézanne, Mourmelon-le-Grand, Fismes, Sainte-Ménehould).

Concernant le personnel, même si on observe, comme dans les villes, une crise du bénévolat, de nombreuses bibliothèques sont encore gérées par des bénévoles. Contrairement au département des Ardennes, par exemple, le conseil général de la Marne ne participe pas au financement des salaires. Cette charge revient aux communautés de communes. Mais les élus sont de plus en plus conscients de la nécessité d'embaucher du personnel formé pour gérer une bibliothèque.

### Les services offerts par la bibliothèque

Aujourd'hui, même les petites communes se dotent d'un logiciel de gestion de la bibliothèque et sont connectées à Internet. Elles ont le choix du logiciel mais il leur est conseillé de choisir le même que la BDP. Elles bénéficient ainsi d'une formation à son utilisation et de la maintenance.

Dans la Marne, parmi les bibliothèques qui ont de l'espace pour cela, de nombreux liens se font entre la bibliothèque et les scolaires. Les bibliothèques travaillent en outre volontiers avec les crèches et les centres de loisirs.

Une très forte émulation pour les animations est aujourd'hui constatée, les communes ayant pris conscience de la nécessité de créer des temps forts (associés à ceux du village) pour faire vivre la bibliothèque. Pour l'accompagner, la BDP a notamment mis en place des formations et de nombreuses valises thématiques. Elle met également en place des partenariats avec le Comité départemental du tourisme, par exemple pour créer une activité autour du fleurissement des communes, et avec le service culturel du Conseil général pour proposer des concerts et expositions dans les bibliothèques.

### Offre pour les handicapés

Toutes les nouvelles constructions de bibliothèques prennent en compte la loi d'accessibilité.

Le portage à domicile n'est pas institutionnalisé, il peut être proposé ça et là de manière informelle. Quant aux documents spécialisés, la BDP dispose de textes lus, mais pas de documents en braille.

Il y a aujourd'hui de plus en plus d'animations pour les publics empêchés : à Cormontreuil, par exemple, des activités sont systématiquement proposées à la maison d'accueil spécialisée installée dans la commune, lors des résidences d'auteurs à la médiathèque. Les bibliothèques prennent ainsi l'habitude de se rapprocher des structures de leurs territoires (Cernay-lès-Reims accueille une maison d'accueil spécialisée, Avize travaille avec la maison de retraite...). Quant à la BDP, elle dessert l'institut médico-éducatif de Ville-en-Selva et une maison de retraite.

La création de nouveaux équipements a favorisé cet essor des actions en direction des publics empêchés : Cormontreuil et Cernay-lès-Reims n'existaient pas en 2006.

## Fonds documentaire

La BDP propose essentiellement des livres. Les acquisitions pour les adultes représentent la part la plus importante du budget.

À partir de 2005, un fonds de vidéos (DVD) s'est constitué et enrichi à la BDP. Mais à l'époque, pour bénéficier d'un dépôt de vidéos de la BDP, il fallait acheter 50 DVD dans l'année, si bien que seules 5 bibliothèques du réseau étaient en mesure d'en emprunter. Aujourd'hui, la BDP prête des DVD aux bibliothèques de niveau 1 et 2 dès lors qu'elles suivent la formation spécifique sur le droit de prêt. Ce support est de plus en plus demandé. La BDP réfléchit à l'organisation de ciné-goûter, afin de faire vivre le fond.

Le fonds audio ne s'accroît plus que modérément, car les CD sont de moins en moins empruntés.

À noter que le réseau de la BDP disposera prochainement d'un portail permettant la consultation à distance du catalogue de la BDP et des bibliothèques informatisées.

Par ailleurs les gestionnaires de bibliothèques ont compris l'intérêt de proposer un fonds de livres récents. Avec l'aide des bibliothécaires de la BDP et de formations dispensées par la BDP, les bibliothèques sont désherbées plus régulièrement et les espaces sont réaménagés.

## Inscriptions

Dans le réseau, les taux d'inscriptions sont en stagnation voire en régression, sauf là où de nouvelles structures se créent.

Comme le montre l'enquête, le plus fort taux se situe en effet dans les communes de moins de 500 habitants.

Désormais, le Conseil général incite les communes à fermer les dépôts sans lecteurs.

Concernant la fréquentation des écoles, les chiffres de l'enquête sont biaisés : vraisemblablement, les bibliothèques ont indiqué non pas le nombre d'élèves mais de classes. Dans les toutes petites communes, les enfants sont en réalité rarement inscrits individuellement.

## Heures d'ouverture

Les nouvelles conventions intègrent des exigences dans ce domaine. Les médiathèques « tête de réseau » doivent ouvrir au minimum 12h par semaine.

L'amplitude horaire est aussi fonction de la volonté politique sur le terrain et du dynamisme du personnel. Elle dépend enfin des autres activités du personnel (cantine de l'école, secrétariat de mairie...)